## Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

## Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi treize mars, à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre GROLHIER, Président, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle du CIAS de Brantôme, sur la convocation qui leur a été adressée le lundi quatre mars 2019 par le Président du Syndicat Mixte.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 17 Nombre de votants : 17

## Étaient présents

Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 13 mars 2019									
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Procuration à	Suppléé par				
AUGEIX	Michel	х							
BERNARD	Francine								
BOUCHAUD	Guy				Jean-Louis CAZES				
BOYER	Jean-Jacques	x							
BUFFAT	Marc	х							
CHAPUIS	Bruno	x							
CLUGNAC	Emmanuel	х							
COUTURIER	Pierre-Yves								
COUVY	Jean-Paul								
DAGNAUD	Françoise	х							
FAURE	Michèle	х							
GENDREAU	Jean-Jacques								
GOURSOLLE	Corinne								
GROLHIER	Jean-Pierre								
GUIGNE	Pierre		-		ľ				
HYVOZ	Isabelle	х							
JUGE	Jean-Claude	х							
LACHAUD	Patrick	х							
LALANNE	Jean	х							
LAMONERIE	Bruno				Jean-Michel LAMASSIAUDE				
LAPEYRE	Jean-Marie				Nadine HERMAN				
MARTINOT	Claude		x						
MAURUSSANE	Annick	х							
MECHINEAU	Pascal	x							
NADAL	Jeannik								
OUISTE	Alain								
SAVOYE	Gérard	×							
TRICOIRE	Alain								
VIROULET	Pierrot								

Secrétaire de séance : Marc BUFFAT

Objet: Approbation du compte administratif 2018

Regu le 19/03/2019

Le conseil syndical réuni sous la présidence de Mme Françoise DAGNAUD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Jean-Pierre GROLHIER, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTIS	SEMENT	ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou déficit	ou	ou déficit	ou	ou déficit	ou
	(*)	excédent	(*)	excédent	(*)	excédent
		(*)		(*)		(*)
Résultats		95 428,76		42 720,98		138 149,74
reportés						
Opérations de	102 610,04	125 361,00	44 643,63	32 546,42	147 253,67	157 907,42
l'exercice						
TOTAUX	102 610,04	220 789,76	44 643,63	75 267,40	147 253,67	296 057,16
Résultats de		118 179,72		30 623,77		148 803,49
clôture						
Restes à			17 356,00		17 356,00	
réaliser						
TOTAUX	102 610,04	220 789,76	61 999,63	75 267,40	164 609,67	296 057,16
CUMULES	Trinier in			T. XVV	-41	Train Sign
RESULTATS		118 179,72		13 267,77		131 447,49
DEFINITIFS			A Page 1	S a der vir u	MENING SERVICE	of the second

- \* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.
- 2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



Le Président, Jean-Pierre GROLHIER

Fait et délibéré, les jour mois lieu et an que dessus. Au registre sont les signatures. Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture Pour copie conforme,

Publié et Affiché le